

DÉCISION DG n°2017-235 du **11 MAI 2017**

**portant nomination auprès du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et modifiant la décision DG n°2016-246 du 26 septembre 2016**

**Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;**

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2013-315 du 31 juillet 2013 modifiée portant création du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2016-246 du 26 septembre 2016 portant nomination auprès du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2017-122 du 27 janvier 2017 portant nomination auprès du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est nommée membre du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance jusqu'au 30 juillet 2019 :

Mme DERAÏN (Laure)

**Article 2** : l'article 2 de la décision n°2016-246 du 26 septembre 2016 susvisée est modifié comme suit :

« **Article 2** : Sont nommés respectivement président et vice-président du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance jusqu'au 30 juillet 2019 :

M. ANCELLIN (Joël)  
Mme DERAÏN (Laure)»

**Article 3** : Il est mis fin, à sa demande, au mandat de M. THIVEAUD (Dominique).

**Article 4** : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le

**11 MAI 2017**  
Dr Dominique MARTIN

Directeur général